

Les projets carbone forestiers en pratique

18 h – salle et terrain

2 sessions (2,5 j) : 23-25 mai (Amiens), 4-6 octobre 2023 (Montpellier)

par Simon MARTEL¹, Olivier GLEIZES² et le correspondant carbone régional³.

¹ CNPF-IDF, CNPF- C-FOR, ³ CNPF délégation régionale

Les forêts jouent un rôle central dans l'objectif national d'atteinte de la neutralité carbone. Le label Bas-Carbone est le référentiel de référence de la compensation carbone en France, avec plusieurs centaines de projets labellisés.

Comment se concrétise un projet carbone en forêt ? Comment la gestion forestière impacte-t-elle le bilan carbone des forêts ? Quel est l'intérêt pour une entreprise ou une collectivité de contribuer au puits de carbone forestier ? Comment les propriétaires forestiers peuvent-ils bénéficier de telles aides ? Comment une entité (entreprise, collectivité), un technicien forestier ou un propriétaire peuvent-ils monter un projet Label Bas-Carbone ?

Objectifs pédagogiques :

- Évaluer l'impact carbone de la sylviculture
- Comprendre les mécanismes d'un projet carbone
- Savoir initier un projet auprès du Label Bas-Carbone

Méthodes :

- Exposés en salle
- Visite d'un projet concret sur le terrain : échanges et discussions avec les différents acteurs
- Exercices de mise en situation de montage de projets Label Bas-Carbone

Pas de prérequis

Se munir de vêtements adaptés pour les sorties de terrain.



700 € net de taxes

Public : gestionnaires forestiers, agents de l'État, collectivités, entreprises

18 participants maximum

Compétences visées

- Utiliser le vocabulaire spécifique de la compensation carbone
- Situer les ordres de grandeur des principales unités (tCO₂/ha, €/tCO₂...)
- Quantifier le bénéfice carbone d'un projet
- Évaluer économiquement un projet carbone
- Intégrer des co-bénéfices (biodiversité, paysage...)



Sylvain Gaudin © CNPF

L'IDF, le service R&D du CNPF

L'Institut pour le Développement Forestier, service Recherche & Développement du CNPF, est qualifié au titre des instituts techniques agricoles.

Ses principaux axes de travail sont : l'adaptation des forêts au changement climatique, les sylvicultures, les stations forestières, les diagnostics sylvo-climatiques grâce aux récents outils développés, l'architecture des arbres, la biodiversité taxonomique ordinaire, les risques (liés au réchauffement climatique, l'équilibre sylvo-cynégétique, la santé des forêts), le matériel végétal, l'économie avec la valorisation du bois et des biens et services rendus par la forêt (la séquestration du carbone, le maintien ou l'amélioration de la biodiversité de l'écosystème, la préservation de l'eau...) et les sciences sociales. Les actions de recherche et de développement appliqués sont transférées aux gestionnaires et propriétaires forestiers grâce à des outils pratiques, validés scientifiquement.

La formation

L'IDF, avec son service Formation continue, est l'acteur incontournable dans la formation professionnelle continue, reconnu dans les milieux de la forêt et de l'arbre, depuis de nombreuses années.

Depuis 1976, il s'appuie sur son équipe d'ingénieurs et de techniciens aux compétences reconnues, ainsi que sur son large réseau d'experts, en particulier du CRPF, afin de :

- vous permettre d'acquérir ou de perfectionner vos compétences techniques, afin de maîtriser les méthodes ou outils de travail : diagnostics, nouvelles démarches, ainsi que les risques et les coûts,
- vous dispenser une vingtaine de stages sur des thématiques utiles, actuelles ou innovantes,
- organiser des stages sur mesure, adaptés à vos besoins ou demandes, par nos meilleurs experts.

Le service Formation de l'IDF est certifié pour son action de formation au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences professionnelles Qualiopi. *

Les thèmes de formation

- Gestion et sylviculture ;
- Diagnostic ;
- Droit, fiscalité, économie ;
- Faune, flore, biodiversité ;
- Outils et méthodes ;
- L'arbre.

Plus d'informations

Renseignements et inscriptions :

idf-formation@cnpf.fr

07 65 18 88 23

Rubrique « Se former, s'informer » sur

www.cnpf.fr



* Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 40506 75 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Siret : 180 092 355 00452 - N° TVA intercommunautaire : FR 75 180 092 355



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Qui sommes nous ?

Institut pour
le Développement Forestier

Centre National de
la Propriété Forestière

